



Siège social : 3, rue des Adouberies 47200 Marmande - 05.53.64.24.96

gcsms.moyenne.garonne@orange.fr



- Le GCSMS est composé de 8 associations :
- L'AEAEI , L'APRES
- L'ASSID /ASSAD de Marmande
- L'Association éducative du château
- L'Association des Paralysés de France
- Castel-Santé
- Saint Vincent de Paul , SOLINCITE
- 2 SSIAD de Beauville et Monsenpron-libos ainsi que 2 établissements de l'ADAPT sont en cours d'adhésion , d'autres associations nous sollicitent



- Œuvrant pour le décroisement du social , médico-social et sanitaire au travers d'actions transversales
- Prenant en charge plus de 8 000 usagers , avec 800 salariés et 35 établissements et services
- Intervenant en Lot et Garonne et en Sud Gironde

ZONE D'INTERVENTION DU GCSMS MOYENNE GARONNE





- Le GCSMS s'est constitué le 19/12/2006
- Le Préfet de Lot et Garonne a approuvé la convention et les membres par arrêté du 7 Mai 2007
- Le GCSMS est administré par l'AG de ses membres
- L'AG désigne en son sein un Administrateur



- Le GCSMS est structuré à ce jour par :
- L'AG Ordinaire composée des administrateurs de chaque association qui dispose d'une voix quelle que soit sa taille lors des votes .
- Le groupement est géré par un administrateur élu par l'assemblée générale ordinaire pour un mandat de 3 ans non reconductible
- L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour statuer sur l'admission de nouveaux membres , modification de la convention constitutive et la fusion du groupement avec d'autres organismes



- L'instance Comité Technique composée des Directeurs , des Chefs de service et des administrateurs
- Il travaille sur des actions et des projets qui devront être validés par l'AG
- Différents ateliers et groupes de travail thématiques avec un animateur, les comptes rendus permettent de rendre compte à l'AG du GCSMS



- Les 8 associations se sont groupées :
- Pour privilégier une politique de coopération territoriale
- Pour la mise en oeuvre d'une offre de proximité sur le territoire du Groupement
- Pour une mutualisation de moyens et de compétences
- Pour s'inscrire dans l'axe politique des Agences Régionales de la Santé



- A ce jour le GCSMS a mis en place :
- La rédaction du règlement de fonctionnement
- L'adhésion à une centrale d'achat « HELPEVIA »
- Une enquête pour identifier les ressources des membres
- Des activités de séjours de vacances seniors avec l'ANCV
- Un groupe de travail pour l'écriture du projet de coopération territoriale pour l'ensemble du GCSMS



- Le personnel du Groupement : mutualisation
- - Mise à disposition du personnel
- - Partage du temps des salariés
- - Regroupement de temps partiel
- - Bourse à l'emploi pour les offres et les demandes d'emploi
- - Mise en place de formation commune



Le portage des projets

- Chaque association peut porter un projet et le garder pour elle
- Ou le faire porter par le Groupement après validation par l'ensemble des membres ,
- dans ce cas , le Groupement confie la gestion à une ou plusieurs associations membres du groupement devenant de fait porteurs du projet



il a répondu à deux appels à candidatures de la CNSA à destination des personnes atteintes de maladies Alzheimer et apparentées :

- Un pour la modélisation de formules particulières de répit et d'accompagnement des aidants familiaux : les séjours de vacances
- le deuxième pour la constitution d'équipes SSIADS spécialisées « pilotes » dans la prise en charge à domicile



- Le GCSMS a déposé 2 dossiers en CROSMS :
Extension de 40 places de SSIAD et la création d'un service expérimental , le Service d'Accompagnement Médico-social pour Personnes Agées ce dernier service étant géré en commun par délégation du GCSMS à SOLINCITE et Castel Santé. Les 2 dossiers ont reçu un avis favorable du CROSMS.